

Notice d'installation de la micro-station CORAIL 10

EFFLUENT : niveau de charge en sortie :

MES < 30 mg/l	DB 05 < 40 mg/l	DCO < 120 mg/l
---------------	-----------------	----------------

L'effluent de la micro-station CORAIL 10 est très propre.

En application de la norme NF EN 1266-3 il peut être rejeté de différentes manières.

La plus respectueuse de l'environnement étant l'infiltration dans le sous-sol. Certaines conditions doivent être respectées. (présence de nappe phréatique)

EXUTOIRE D'INFILTRATION:

Positionnement :

Minimum 5 ml des bâtiments et 3 ml des limites de propriété non bâties.

Nature : Ballast granulométrie 20x40*.

Regard de contrôle :

- Un regard de 30x30 cm devra être installé à 1,50 ml après la sortie de la Micro-Station CORAIL 10. Il permettra aux organismes de contrôle de la qualité de l'effluent rejeté de procéder aux prélèvements pour analyses de conformité.

Exutoire d'infiltration (* filtration)

- Volume d'infiltration : variable. (tableau ci dessous)
- Forme : variable.
- Largeur : 1 mètre.
- Profondeur : 1,50 m (dont 1 mètre de ballast enveloppé dans du géotextile).
- Volume utile : 500 litres par ml. de tranchée.

En cas de présence de nappe phréatique ou de puits effectuer une dernière épuration sur sable filtrant épaisseur 40 cm dont le dessus sera au maximum à 20 cm sous le niveau du sol fini.

BASES			VITESSE DE PERCOLATION en mm / heure.		
Nombre de chambres	Habitants permanents maximum	Volume quotidien effluent/litres	FAIBLE (k= 15 à 30)	MOYENNE (k= 30 à 150)	BONNE (k= 150 à 500)
LONGUEUR DE TRANCHEE de 1 x 1,50 ml					
2	4	600	9	6	4
3	6	900	14	9	6
4	8	1.200	18	12	8
5	10	1.500	21	15	10
6	12	1.800	24	18	12

FCW Hydro 1407 Route de Grasse 06220 VALLAURIS France

phones fixes **04.93.64.19.64** et 04.93.40.21.04

phones portables **06.09.57.42.80** et 06.11.81.95.98

fax **04.93.64.52.32**

Email : fcwh-ronce@orange.fr

Siret 307 674 960 000 25

RC Antibes 84 A 648

Code Intracommunautaire FR 52.307.674.960